

MODIFICATION DES FORMATIONS OLYMPIADE 2012 – 2016

L'obligation « morale » d'une fédération est de contribuer à l'élévation continue de son niveau de pratique (et ce quelque soit le niveau). Il est donc indispensable que la formation soit adaptée à cet objectif et que le principe moteur directeur essentiel soit bien de veiller à l'évolution de la formation et les compétences des cadres.

D'autre part, sur le plan de la réglementation, la loi (ainsi que la délégation donnée par l'Etat à la FFVB) nous demande de qualifier professionnellement les entraîneurs qui sont en situation d'emploi salarié.

La mise en place des DEJEPS en septembre 2011 et du DESJEPS en septembre 2012, l'intégration dans la réglementation Européenne relative à la libre circulation des biens et des personnes, nous amènent à envisager des modifications des diplômes fédéraux pour la prochaine olympiade 2012 – 2016.

Le système de formation mis en place, présenté ici, présente les caractéristiques suivantes :

- Un diplôme fédéral est créé par niveau de pratique.
- Les entraîneurs disposant du diplôme requis pour le niveau entraîné, posséderont une autorisation d'entraîner, qui nécessitera, pour être reconduite, la présence de l'entraîneur à une formation continue dont la fréquence correspond au niveau de l'équipe entraînée (4 ans en Nationale 3 et 2, 2 ans en N1et DEF, annuelle en LNV)
- Les entraîneurs en situation de salariés doivent posséder un diplôme professionnel ou son équivalent (BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS selon le niveau) qui permet la délivrance par les services déconcentrés du ministère des sports, d'une carte professionnelle obligatoire pour exercer une activité salariée.

Structure des diplômes d'état

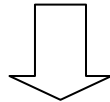
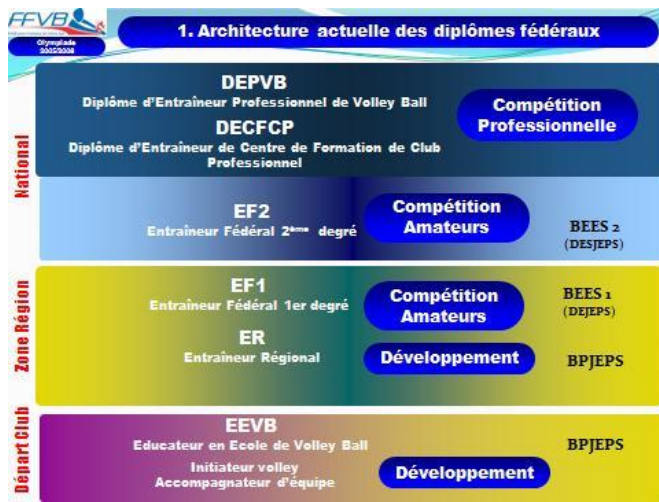
niveau d'étude	Niveau diplôme France	Type de mission	Diplôme sport avant sept 2011	Evolution à partir de sept 2011
Inférieur au BAC	Niveau 5	Assistant animateur	BAPAAT	BAPAAT
BAC	Niveau 4	Animateur, éducateur sportif	BEES 1er degré	BPJEPS
BAC +1, BAC+2	Niveau 3	Chef de projet, entraîneur spécialiste, coordonnateur de cadres		DEJEPS
BAC +3	Niveau 2	Directeur de structure, entraîneur expert, formateur de cadres	BEES 2ème degré	DESJEPS
BAC + 4	Niveau 1	Chercheur-expert	BEES 3ème degré	Diplôme de l'INSEP

Les modifications décrites ci-après seront mises en place progressivement durant la saison 2012-2013

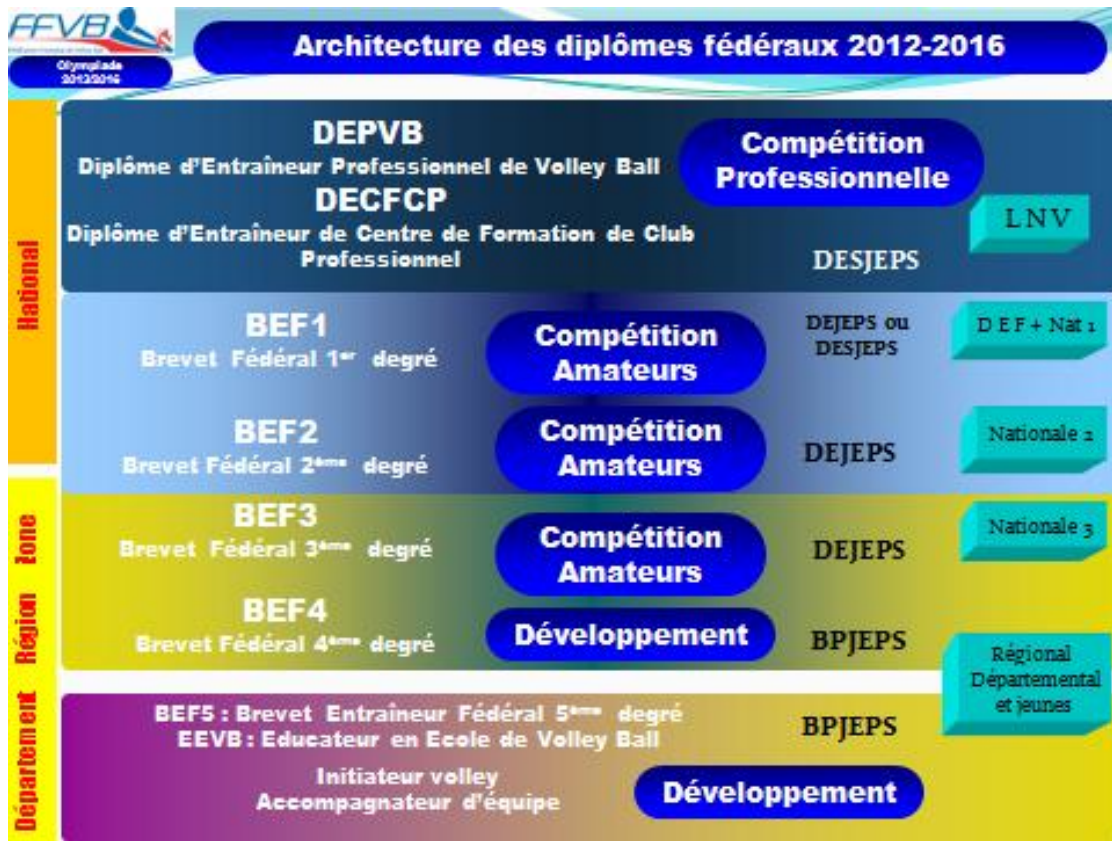
1) **CURSUS DES FORMATIONS ET DIPLÔMES EN VOLLEY-BALL**

ARCHITECTURE DES DIPLOMES ENTRE 2009 ET 2012

ANCIENNE ARCHITECTURE DES DIPLOMES



NOUVELLE ARCHITECTURE DES DIPLOMES PROPOSEE ENTRE 2012 ET 2016



Quatre formations permettent l'entrée dans l'activité d'encadrement ; c'est la formation initiale
Quatre formations (BEF) permettent d'encadrer une équipe dans les championnats fédéraux .
Deux formations (DEPVB, DECFCP), adossées aux diplômes d'état, permettent d'encadrer dans le secteur professionnel LNV.

A) FORMATION INITIALE : les débuts dans la formation et l'entraînement

Accompagnateur d'équipe : pas de pré requis 8h de formation
Donner l'essentiel des bases pour accompagner une équipe sur un plateau, en compétition

Initiateur volley : pas de pré requis 15h de formation
La formation d' »initiateur volley » permet une entrée dans l'animation / entraînement pour donner les bases de la formation aux nouveaux entraîneurs.

Educateur en école de volley-ball : pas de pré requis. 2 fois 24h de formation
Dirigé vers les plus jeunes (public des écoles de sport, ou activités scolaires et périscolaires), L'éducateur en école de volley-ball doit donner, au sens propre du terme animation, de la vie à des groupes constitués autour d'une initiation et d'une 1^{ère} approche du volley-ball.
Il organisera l'accueil et la fidélisation du public dans l'association.
Il devra savoir favoriser l'accès à l'entraînement pour les équipes de jeunes et la participation à une compétition de débutants.

Brevet Entraîneur Fédéral 5^{ème} degré (BEF5) : Premiers pas dans l'entraînement 30h de formation

Pas de pré requis

Le diplôme d'initiateur ou EEVB 1 est simplement conseillé pour accéder à BEF5.

- Cette formation, correspondant aux "Premier pas dans l'entraînement", donne les bases à tout candidat qui veut s'investir dans l'entraînement de jeunes ou d'adultes, se familiariser avec les principes et les logiques qui sous-tendent l'organisation de l'entraînement, inscrire l'équipe et le joueur dans une dynamique de progrès.

B) ENCADREMENT D'EQUIPES DANS LES CHAMPIONNATS FFVB:

Brevet Entraîneur fédéral 4^{ème} degré (BEF4) : entraîneur de club amateur 30h de formation.
pré-requis : BEF5

Encadrement de niveau régional, pré-national

"**Entraîneur de club amateur**", propose un perfectionnement à celles et ceux qui veulent poursuivre vers l'optimisation de l'entraînement compétitif en volley-ball pour les jeunes ou les adultes, se familiariser avec les principes de l'entraînement, entrer dans les logiques qui sous-tendent l'organisation de l'entraînement, inscrire l'équipe et le joueur (euse) dans une dynamique de progrès.

Brevet Entraîneur Fédéral 3^{ème} degré (BEF3) : l'entraîneur structurant (pré requis BEF4, ou DEJEPS et VAE) 70h de formation.

Nécessaire pour entraîner en nationale 3 sauf si possibilité **d'entraîneur référent**.

Les salariés doivent nécessairement avoir le BPJEPS ou le DEJEPS ou carte professionnelle avec prérogative correspondante.

2 modules de 35h de formation en 2 saisons (1 module par saison)

La formation permet de donner les connaissances relatives à l'encadrement d'une équipe jouant en 6x6, dans un cadre compétitif que ce soit une équipe de jeune ou une équipe senior, et à la structuration générale d'un club

POUR ACCEDER AU BEF2 :

Si l'on n'est pas titulaire du DEJEPS, Il faut avoir validé une épreuve certificative d'entraînement : le certificat d'entraîneur en nationale (CEN). Cette évaluation est une épreuve pédagogique à passer dans un pôle France ou espoirs, suivie d'un entretien.

Les titulaires du DEJEPS ou DESJEPS sont dispensés de cette épreuve.

Brevet Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré (BEF2) : l'entraîneur confirmé (pré requis BEF3, ou DEJEPS et VAE)

35h de formation

Nécessaire pour entraîner en nationale 2, associé au CEN ou au DEJEPS.

Les salariés doivent nécessairement avoir le DEJEPS ou carte professionnelle avec prérogative DEJEPS

Donner les compétences nécessaires relatives à l'encadrement d'une équipe jouant en 6x6 dans un cadre compétitif.

Brevet Entraîneur Fédéral 1^{er} degré (BEF1) : l'entraîneur expert (pré requis BEF 2)

100h de formation

Pour entraîner en nationale 1, tous les entraîneurs, quel que soit leur statut, doivent posséder :

BEF1 + DEJEPS ou carte professionnelle avec prérogative DEJEPS (ou DESJEPS)

La formation permet d'assurer la qualité de l'entraînement de joueurs (euses), professionnels ou non, dans un système tendant vers la performance.

Diriger un projet de développement permettant la structuration d'un club.

C) ENCADREMENT D'EQUIPES LNV ET CENTRES DE FORMATION :

DECFCP : l'entraînement en centre de formation : expert en formation des jeunes

Diplôme obligatoire pour obtenir l'agrément ministériel pour encadrer un CFCP.

Elle se compose de modules indépendants et de stages. Cet ensemble permet de comprendre et d'acquérir les logiques de fonctionnement et d'organisation d'un centre de formation, la conduite de projets, connaître la préparation physique des jeunes joueurs, l'utilisation des outils numériques dans la formation, les caractéristiques du jeu des jeunes joueurs (euses) de haut niveau.

L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un plan de formation entre le candidat, son club actuel et la CCEE. Certains modules peuvent être considérés comme acquis par la Commission des Equivalences de la CCEE au regard de formations et de qualifications obtenues précédemment par l'entraîneur au cours de différents cursus.

1) Pour obtenir le DECFCP il faut :

BEF1 + DEJEPS + stages de formation complémentaires (90h) + stages de professionnalisation (80h) + entretien final validé.

Ou : BEF1 + DESJEPS + stages de professionnalisation (80h) + entretien final validé

DEPVB : l'entraînement des professionnels

Diplôme obligatoire pour entraîner dans le secteur professionnel LNV

la recherche d'efficacité, la direction technique, le management :

Cette formation permettra de diriger une équipe professionnelle en vue de la plus grande performance, devenir Directeur Technique de Club Professionnel.

Elle se décompose en modules indépendants, et en stages. Cet ensemble permet de comprendre et d'acquérir les logiques de fonctionnement et d'organisation d'un secteur professionnel, la connaissance du Volley-Ball de niveau international et les moyens de s'y exprimer.

L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un plan de formation entre le candidat, son club actuel et la CCEE. Certains modules peuvent être considérés comme acquis par la Commission des Equivalences de la

CCEE au regard de formations et de qualifications obtenues précédemment par l'entraîneur au cours de différents cursus.

2) Pour obtenir le DEPVB il faut :

BEF1 + DESJEPS + stages de professionnalisation + entretien final validé

Sur 2 saisons, les entraîneurs actuellement en poste ne possédant que le BEES 1^{er} degré et le DEPVB, pourront passer le DESJEPS à travers un parcours spécifique.

3) Pour obtenir le DEPVB avec le BEES 2^{ème} degré complet :

BEF1 + BEES2 + stages de formation complémentaires (90h) + stages de professionnalisation (80h) + entretien final validé.

2) OBLIGATIONS POUR LES ENTRAINEURS

Un diplôme fédéral obligatoire par niveau de compétition, formation continue à jour.

- **NATIONALE 3 → BEF 3 + Formation Continue à jour**

Les entraîneurs salariés doivent posséder le BPJEPS ou le DEJEPS ou carte professionnelle avec prérogatives similaires.

Pour les entraîneurs de NATIONALE 3 ne possédant que le BEES 1 ou le DEJEPS, une procédure sera organisée par la CCEE afin de pouvoir valider le BEF3 par un dossier de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) associé à un complément de formation.

Entraîneur Référent : (anciennement BEES1 et EF1, FC à jour), évolue vers 2 possibilités :

Soit BEF2 (ou diplôme supérieur) + FC à jour

Soit DEJEPS + BEF3 + FC à jour.

- **NATIONALE 2 → BEF 2 + Formation Continue à jour**

Si l'on n'est pas titulaire du DEJEPS, Il faut avoir validé une épreuve certificative d'entraînement : le certificat d'entraîneur en nationale (CEN).

Les titulaires du DEJEPS sont dispensés de cette épreuve.

Les salariés doivent posséder le DEJEPS ou une carte professionnelle avec prérogative DEJEPS

- **NATIONALE 1 → BEF1 + DEJEPS ou carte professionnelle avec prérogative DEJEPS ou supérieure + Formation Professionnelle Continue à jour**

Pas de dérogation amateur.

- **DEF → BEF1 + DEJEPS ou carte professionnelle avec prérogative DE JEPS ou supérieure + Formation Professionnelle Continue à jour**

Pas de dérogation amateur.

- **CENTRE DE FORMATION D'UN CLUB PROFESSIONNEL → DEJEPS ou carte professionnelle avec prérogative DE JEPS ou supérieure + DECFCP + Formation Professionnelle Continue à jour**

- **LIGUE NATIONALE DE VOLLEY-BALL → DEPVB + Formation Professionnelle Continue à jour**

- **OBLIGATIONS POUR LES ENTRAINEURS ADJOINTS EN LNV pour la saison 2012-2013**

Ligue A Féminine, Ligue A Masculine : Adjoint non Obligatoire *mais si présent* : BEF1 ou EF2 ou DECFCP.
BE1 ou DEJEPS ou carte pro avec prérogatives sont conseillés

Ligue B Masculine : Adjoint non Obligatoire *mais si présent* : BEF2 ou EF2 ou DECFCP
BE1 ou DEJEPS ou carte pro avec prérogatives sont conseillés

Projet pour les saisons à venir :

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
LAM LAF	Adjoint non Obligatoire <i>mais si présent</i> : EF2 ou BEF1 ou DECFCP. DEJEPS ou DESJEPS ou carte pro avec prérogatives ou formation DEJEPS en cours sont conseillés	Adjoint non Obligatoire <i>mais si présent</i> : BEF1 ou DECFCP + DEJEPS ou DESJEPS ou carte pro avec prérogatives ou en cours de formation DEJEPS ou DESJEPS	Adjoint Obligatoire avec BEF1 ou DECFCP + DEJEPS ou DESJEPS
LBM	Adjoint non Obligatoire <i>mais si présent</i> : EF2 ou BEF2 ou DECFCP. DEJEPS ou DESJEPS ou carte pro avec prérogatives ou formation DEJEPS en cours sont conseillés	Adjoint non Obligatoire <i>mais si présent</i> : BEF2 ou DECFCP + DEJEPS ou DESJEPS ou carte pro avec prérogatives ou en cours de formation DEJEPS ou DESJEPS	Adjoint non Obligatoire <i>mais si présent</i> : BEF2 ou DECFCP + DEJEPS ou DESJEPS

3) PROPOSITION DE CURSUS DES FORMATIONS ET DIPLOMES EN BEACH

Encadrement « accès à la pratique » : Animateur fédéral de beach (AFB)

Découverte de l'activité, devenir assistant d'un entraîneur (12h)

Formation simple, peu contraignante dispensée dans les académies ou les clubs, permettant « d'accrocher » des personnes qui s'intéressent au beach (connaissances sur la sécurité, l'animation, les règles, quelques bases simples)

Une pratique professionnelle nécessite le CQP « loisirs et pratiques de plein air »

Cette formation, organisée par un club, une académie, un comité, ne donne pas lieu à une qualification diplômante mais à une attestation de suivi de formation délivrée par l'organisateur.

« Encadrement d'une pratique régulière » : Instructeur Fédéral de beach (IFB)

Instructeur Fédéral Beach 50 h (soit 7 journées ou une semaine complète)

pré requis : 3 années de licence Beach compétition, ou la formation « Animateur Beach ».

Mise en place par la direction des formations, en liaison avec une académie, et/ou une ligue régionale.

Le diplôme est délivré par la direction des formations.

Destiné à des joueurs, des passionnés désirant créer une équipe et s'entraîner, ou entraîner des jeunes (sécurité, fondamentaux, procédures, connaissance de l'activité) encadrer une équipe en championnat régional, accession championnat national. Expérience de terrain, suivi d'une paire, organisation d'un tournoi...

Une pratique professionnelle nécessite le DEJEPS

Un joueur licencié « beach » pourra accéder directement à « instructeur », un non licencié « beach » devra débiter par « animateur »

« Entraînement en recherche de performance » : Entraîneur Fédéral de Beach (EFB)

Entraîneur Fédéral Beach 90 h (50h + 40h ; soit une période bloquée de 7 jours à laquelle s'ajoutent 6 jours auprès d'un Entraîneur National Beach)

Pré requis : « l'Instructeur Fédéral Beach »

Cette formation s'inscrit dans la continuité de l'Instructeur, s'adresse aux coachs désireux d'encadrer au plan national autour d'un projet pluri annuel.

Le diplôme est délivré par la direction des formations.

Ce niveau sera aussi alimenté par les candidats ayant suivi la formation DEJEPS, qui a une valence VB et beach.

Une pratique professionnelle nécessite le DEJEPS

Entraînement vers la performance internationale :

La certification à ce niveau sera apportée par le DESJEPS et le Certificat de Spécialisation beach qui lui est rattaché (diplôme professionnel) + stages de professionnalisation.

Pour obtenir le diplôme : **EF Beach + DESJEPS + CS de beach + Stages de professionnalisation** + entretien final

La mise en place de ces formations est, dans un premier temps, sans corollaire avec des obligations de niveau d'encadrement selon les types compétitions, mais cela demeure un objectif à moyen terme.

4) EQUIVALENCES AVEC LES DIPLOMES FEDERAUX ANTERIEURS

ER1 : validation du BEF5

ER2 : validation du BEF4

EF1 : validation du BEF3

EF1 + BE1 (ou DEJEPS) : validation du BEF2

EF2 : validation du BEF1

ER Beach : validation de « instructeur fédéral de beach » IFB

EF1 Beach : validation de « entraîneur fédéral de beach » EFB

La mise à niveau des diplômes sera réalisée automatiquement par la direction des formations.

En cas de formation EF pas encore finalisée par un entraîneur, une demande doit être adressée à la CCEE pour que celle-ci propose un complément de formation permettant d'obtenir un BEF.

5) PROPOSITIONS DE VALIDATIONS D'ACQUIS DE L'EXPERIENCE POUR LES JOUEURS

Chaque cas sera étudié par la CCEE à partir d'un dossier de VAE, afin de mettre à niveau les joueurs qui souhaitent se lancer dans l'entraînement et valider au mieux leur expérience de terrain.

6) PROPOSITIONS DE MISE A NIVEAU VERS LES DIPLOMES FIVB

Diplôme FIVB de niveau 1 : BEF5 accordé

Diplôme FIVB de niveau 2 : BEF4 accordé, VAE détaillée à déposer pour BEF3.